

Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et l'usage du français
Conférence présentée dans le cadre
du Congrès de l'Association canadienne des réviseurs
Par Marie-Claude Rioux
Le 8 juin 2013

Résumé de la présentation :

Les séquelles de la Déportation sont toujours visibles en Acadie de la Nouvelle-Écosse. En effet, bien que le traité de Paris de 1763 permettait aux Acadiens de revenir sur l'ancien territoire, une condition était rattachée à ce retour : celui de ne pas former de groupe suffisamment important pour constituer une menace. Cette condition a fait en sorte que les Acadiens ont été dispersés sur l'ensemble de la province, qu'ils ont continué et continuent toujours de craindre la présence des Anglais, qu'ils hésitent à demander des services en français et qu'ils ont même été fortement réticents à exiger une éducation en français de la maternelle à la douzième année en dépit du fait que ce droit était inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour toutes ces raisons, le taux d'assimilation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse continue d'être extrêmement préoccupant et seul un petit nombre peut se targuer de maîtriser réellement les deux langues officielles du pays.

Bonjour,

Il me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour partager une partie de l'histoire acadienne et nous permettre de réfléchir ensemble sur les effets, à court terme et à long terme, de la Déportation sur le peuple acadien et, plus particulièrement, sur l'usage du français chez les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse.

Traditionnellement, l'histoire de l'Acadie se divise en deux parties principales : avant la Déportation et après la Déportation. Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec cette histoire de l'Acadie, je débiterai ma présentation par un court résumé de la fondation de l'Acadie, suivi d'une brève description de la Déportation et du retour des Acadiens en Nouvelle-Écosse. Je conclurai ma présentation en partageant mes

réflexions sur les effets à long terme de cette Déportation, en particulier sur ces Acadiens qui ont choisi de revenir s'établir en Nouvelle-Écosse après cet épisode tragique de notre histoire.

Bien avant la fondation de l'Acadie, des pêcheurs basques, normands et bretons, des commerçants en fourrures et des aventuriers fréquentaient les côtes et le territoire de la côte est du Canada. C'est en 1524 que l'explorateur Verrazano emploie pour la première fois le nom Acadie, qui serait d'origine amérindienne et qui signifierait *lieu de campement* ou encore *endroit fertile*.

En 1604, les premiers colons français tentent un établissement à l'île Sainte-Croix, située à l'embouchure de la Baie Française (connue aujourd'hui sous le nom de la Baie de Fundy). La moitié des hommes n'ayant pas survécu à ce premier hiver, les colons choisissent de s'établir non loin, sur la terre ferme, dans un endroit de la Baie Française davantage protégé des intempéries. La première colonie française en Amérique du Nord portera ainsi le nom de Port-Royal.

Victime des guerres intestines entre la France et l'Angleterre, l'Acadie change sept fois de mains entre 1605 et 1713. Pendant ce temps, les Acadiens continuent de prospérer et d'ignorer les guerres européennes qui n'ont que peu d'impact sur leur vie quotidienne. Après tout, les Acadiens sont établis sur ce territoire depuis plus de 150 ans. L'Acadie est leur patrie.

En 1713, le Traité d'Utrecht cède le territoire actuel de la Nouvelle-Écosse continentale à l'Angleterre ce qui crée, par la même occasion, une longue période d'instabilité politique. Les colons acadiens de cette nouvelle colonie britannique doivent soit prêter allégeance à la Couronne britannique, soit déménager dans les colonies françaises de l'Île Royale (le Cap-Breton actuel) ou de l'Île Saint-Jean (l'Île-du-Prince-Édouard). Plutôt que de prêter allégeance, les Acadiens qui choisissent de rester dans la colonie britannique proposent comme compromis de demeurer neutre dans l'éventualité d'un conflit entre la France et l'Angleterre.

En 1755, sous prétexte que les Acadiens refusent de signer le serment d'allégeance à la Couronne britannique, le gouverneur Lawrence ordonne la déportation de 7 000 Acadiens. Les familles acadiennes sont séparées et déportées dans les colonies anglaises d'Amérique, leurs biens confisqués, leurs terres et établissements brûlés. En 1758, on assiste à une deuxième vague de déportation. 3 500 Acadiens de l'Île Saint-Jean sont expédiés en Angleterre et en France.

Peu importe où ils trouvent refuge, les Acadiens déportés reçoivent un accueil hostile. Dans les colonies anglaises des Amériques, les autorités se montrent particulièrement cruelles : les Acadiens étant à la fois catholiques et francophones, ils sont associés aux Français, ennemis naturels des britanniques. La colonie de la Virginie refuse même d'accueillir les Acadiens et les renvoie en Angleterre. Ils y resteront emprisonnés jusqu'en 1763. En général, les Acadiens déportés dans les colonies américaines vivent

dans un dénuement total et un bon nombre de demandes pour améliorer leurs conditions de vie restent sans réponse.

Dès 1764, les déportés acadiens obtiennent la permission de revenir sur l'ancien territoire de l'Acadie, à condition de respecter certaines conditions : prêter allégeance à la Couronne britannique et se disperser en groupes suffisamment petits pour ne pas constituer une menace. Les Acadiens qui refusent de prêter allégeance sont forcés de partir à nouveau. Certains Acadiens choisissent de s'établir en France ou en Louisiane ; d'autres choisiront Saint-Pierre-et-Miquelon ou même Haïti, la Martinique, Belize ou les Malouines. Les Acadiens qui s'établissent à Saint-Pierre-et-Miquelon subiront une autre déportation en 1967, cette fois-ci orchestrée par la France.

Le retour des Acadiens sur leur ancien territoire ne se fera pas sans heurt. Les terres autrefois occupées par ces premiers bâtisseurs ont été prises par les Planters, des immigrants anglophones en provenance des colonies américaines. Les Acadiens en sont donc réduits à s'établir sur des terres peu fertiles et isolées les unes des autres et à se tourner vers la mer pour leur subsistance. De plus, un grand nombre d'Acadiens ne peuvent devenir propriétaires de leur terre et sont forcés de se relocaliser et de tout recommencer lorsque leur terre est cédée à un propriétaire jugé légitime par les autorités. La Guerre d'Indépendance, suivie par l'arrivée de Loyalistes, force d'autres Acadiens à se déplacer.

Plus de 250 années après la Déportation, il existe toujours des enclaves acadiennes en Nouvelle-Écosse fondées par les réfugiés acadiens après 1763. Il s'agit des régions de la Baie Sainte-Marie, de Par-en-Bas, de l'Isle Madame, de Pomquet et de Chéticamp. On note également une présence importante d'Acadiens à Halifax, à Sydney, à Truro, dans la vallée d'Annapolis et dans la région de la Rive-Sud.

Il n'y a aucun doute que la Déportation a produit des effets à long terme chez les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. En effet, les Acadiens n'avaient ni le droit de posséder leur propre terre, ni le droit de vote ou d'être élus avant 1837. De plus, en forçant les Acadiens à se disperser en petits nombres a réduit les possibilités d'élire un représentant acadien à l'Assemblée législative et, par la même occasion, de contribuer de façon importante au développement de cette province.

Enfin, la Déportation des Acadiens a produit un effet encore plus pernicieux : la peur des autres, en particulier la peur des autorités et de la majorité anglophone. En revenant en Nouvelle-Écosse, les Acadiens étaient bien conscients des conditions qu'ils devaient respecter. Alors, que se passerait-il s'ils ne respectaient pas ces conditions ? Est-ce qu'on les forcerait à subir une autre déportation ? Cette épée de Damoclès pourrait bien expliquer pourquoi les Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont plus discrets que leurs cousins du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, pourquoi ils hésitent à postuler des emplois gouvernementaux, même s'il s'agit d'un poste bilingue, pourquoi plus de 90 % d'entre eux ne demanderont pas de service en français dans l'absence d'une offre active. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse demeurent méfiants

et préfèrent se fondre à la majorité au risque de perdre leur langue, leur culture et leur patrimoine, plutôt que de réveiller le géant qui dort.

Il est vrai que les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont effectué des progrès au cours des années, en particulier depuis le début de ce millénaire. Les Acadiens se sont dotés d'un système d'éducation en français, du préscolaire à l'université ; des Acadiens ont également été élus et ont occupé des postes très importants au sein du Cabinet provincial ; depuis 2004, les Acadiens et les Francophones de la Nouvelle-Écosse dispose d'une *Loi sur les services en français* qui a pour but d'offrir de plus en plus de services gouvernementaux en français. Certains de ces gains ont été acquis grâce à un leadership et une volonté politique ; d'autres l'ont été à la suite de batailles juridiques difficiles et acrimonieuses. Toutefois, en dépit de tous ces progrès, la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse demeure fragile et peu encline à la revendication. Elle préfère se retirer dans ses terres pour lécher ses plaies en cas de défaite. Les effets de la Déportation pèsent toujours sur la communauté acadienne plus de deux cents ans plus tard.

Plus de 250 ans après la Déportation et exactement 250 ans après le retour des Acadiens déportés sur leur terre promise, nous pouvons constater qu'il existe toujours ces traces de cette terrible tragédie dans le psyché de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse. Combien de temps faudra-t-il pour que ces effets disparaissent et que les Acadiens se sentent sur le même pied d'égalité que leurs concitoyens anglophones ? Seul l'avenir nous le dira.